

Mercredi, 22 avril 2009

**Protocole d'application de la convention alpine dans le domaine des transports
(protocole sur les transports) ***

P6_TA(2009)0230

**Résolution législative du Parlement européen du 22 avril 2009 sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de la Communauté européenne, du protocole d'application de la convention alpine dans le domaine des transports (Protocole sur les transports)
(COM(2008)0895 – C6-0073/2009 – 2008/0262(CNS))**

(2010/C 184 E/44)

(Procédure de consultation)

Le Parlement européen,

- vu la proposition de décision du Conseil (COM(2008)0895),
 - vu l'article 71 et l'article 300, paragraphe 2, premier alinéa, première phrase, du traité CE,
 - vu l'article 300, paragraphe 3, premier alinéa, du traité CE, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C6-0073/2009),
 - vu l'article 51 et l'article 83, paragraphe 7, de son règlement,
 - vu le rapport de la commission des transports et du tourisme (A6-0219/2009),
1. approuve la conclusion du protocole;
 2. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres.